



RÈGLEMENT

42^e SALON DES ARTS DELACROIX DE SAINT-MAURICE

DU SAMEDI 31 JANVIER AU SAMEDI 14 FÉVRIER 2026

INVITÉS D'HONNEUR : Jean-Yves Guionet (peintre) et Marcoville (sculpteur)

**TOUTES LES ŒUVRES SONT PRÉSENTÉES AU JURY
PAR FICHIERS NUMÉRIQUES UNIQUEMENT**

de bonne qualité (maxi 1 Mo) au format jpeg, 300 dpi et nommées comme suit : nom, prénom, titre de l'œuvre, technique, format et sens de l'œuvre si nécessaire.

**Les envoyer avec votre fiche d'inscription
à salondesarts@ville-saint-maurice.fr**

Soyez très vigilant sur la qualité et la fidélité de vos envois. Le jour du dépôt, le jury peut refuser une œuvre si elle ne reflète pas le fichier numérique reçu.

Les limites de place peuvent contraindre le comité à ne sélectionner qu'une œuvre par artiste. Ne seront pas admises les œuvres déjà exposées aux Salons précédents, les reproductions, copies et/ou plagiats.

PHOTOGRAPHIE

1 à 3 photos

FORMAT LIBRE

Thème imposé
« noir & blanc »

PEINTURE SUR CHASSIS

1 à 3 œuvres
dont 1 sur le thème
« noir & blanc »
(facultatif)

FORMAT À RESPECTER

**Les œuvres pourront
avoir toutes
les formes mais
doivent respecter
les dimensions
suivantes :**

- hauteur de 81 cm à 116 cm
- largeur de 73 cm à 160 cm

*Il est préférable de fixer
2 pitons de part et d'autre
à l'intérieur du châssis et d'y
tendre une cordelette solide*

ŒUVRE SUR PAPIER (avec cadre sobre)

1 à 3 œuvres
dont 1 sur le thème
« noir & blanc »
(facultatif)

FORMAT LIBRE

*Présentation soignée
sous plexiglass
(verre à vos risques)*

*Pincés-clips interdites,
baguettes sobres et
attaches obligatoires*

SCULPTURE

1 à 3 œuvres
dont 1 sur le thème
« noir & blanc »
(facultatif)

FORMAT LIBRE

*Prévoir de les fixer
sur vos propres socles,
bien stables et
fraîchement repeints*

*Nom de l'artiste et titre
de l'œuvre doivent figurer
lisiblement sur le socle*

ESPACE DELACROIX 27 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice
ENTRÉE LIBRE 7/7 jours **DE 15 H À 19 H** - **VERNISSAGE** samedi 31 janvier 2026 à 11 h
Contact : Stéphanie salondesarts@ville-saint-maurice.fr



DÉPÔT

ESPACE DELACROIX 27 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice
Possibilité de décharger devant l'Espace Delacroix les jours de dépôt et de retrait

lundi 26 janvier 2026 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

RETRAIT

dimanche 15 février 2026 de 9 h 30 à 13 h
Possibilité la veille de 18 h 30 à 19 h. Merci de respecter ces horaires.

FRAIS D'ACCROCHAGE

À RÉGLER IMPÉRATIVEMENT LE JOUR DU DÉPÔT
par chèque au nom de « Régie de recettes principale » ou en espèces

15 € par œuvre

PRIX REMIS LORS DU VERNISSAGE

Prix Delacroix Peinture – **Prix Delacroix** Sculpture – **Prix Delacroix** Photo

Prix de la ville de St-Maurice Photo – **Prix de la ville de St-Maurice** Peinture –
Prix de la ville de St-Maurice Sculpture

Prix du public du 41^e Salon 2025 Peinture – **Prix du public** du 41^e Salon 2025 Sculpture –
Prix du public du 41^e Salon 2025 Photo
Un artiste ne peut recevoir le prix du public qu'une fois

VENTES

Les œuvres exposées peuvent être vendues. La ville ne prend aucun pourcentage.

ASSURANCE

Il est recommandé aux artistes d'assurer leurs œuvres depuis le jour du dépôt jusqu'au jour du retrait. La responsabilité de la commune de Saint-Maurice n'est engagée en aucun cas pour le vol, l'incendie ou tout incident.

DATES À RETENIR

LIMITE D'INSCRIPTION vendredi 15 novembre 2025

DÉCISION DU JURY jeudi 27 novembre 2025

DÉPÔT lundi 26 janvier 2026 de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

VERNISSAGE samedi 31 janvier 2026 à 11 h (nous serons tous habillés en NOIR et BLANC... et vous ?)

RETRAIT dimanche 15 février 2026 de 9 h 30 à 13 h

**La ville de Saint-Maurice et le Comité d'organisation sont seuls responsables de la présentation du Salon.
Aucun changement d'emplacement ne pourra intervenir pendant la durée du Salon.**

MERCI de RESPECTER ce RÈGLEMENT.

ESPACE DELACROIX 27 rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice
ENTRÉE LIBRE 7/7 jours **DE 15 H À 19 H** – **VERNISSAGE** samedi 31 janvier 2026 à 11 h
Contact : Stéphanie salondesarts@ville-saint-maurice.fr